



## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- Que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire dans la salle de délibérations au 33, rue de l'Église, le 28 février 2022, à 19 heures.
- Les sujets suivants y seront traités :
- 1. Ouverture de la séance
- 2. Avis de convocation
- 3. Trésorerie
- 3.1. Programme de soutien aux initiatives locales
- 4. Règlements
- 4.1. Adoption du règlement
  - 4.1.1. Adoption du règlement #21-805 modifiant le règlement de zonage #15-674
  - 4.1.2. Adoption du règlement #21-806 modifiant le règlement de zonage #15-674
  - 4.1.3. Adoption du règlement #22-812 Code de déontologie et d'éthique des élus municipaux
- 5. Période de questions
- 6. Levée de la séance

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le 25 février 2022

Avis numéro : 2022-18

Martin Leith Secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

- 1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
- 2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
- 3. Église (3242, avenue Royale)
- 4. Marché Bonichoix (3175 avenue Royale)
- 5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
- 6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
- 7. Chapelle (45, rue de la Martre)

Le 25 février 2022, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 25 février 2022.

Martin Leith

Greffier trésorier et directeur général

adjoint